

Déclaration du SNUipp-FSU à la CAPD du vendredi 4 décembre 2015

Suite aux groupes de travail des 9 et 26 novembre, vous avez arrêté, Madame l'Inspectrice d'académie, une liste de postes à profil et de postes profilés avec laquelle le SNUipp-FSU est en désaccord.

En effet, dans bien des cas, le référentiel de compétences exigé pour être professeur des écoles devrait être suffisant pour candidater sur ces postes.

En ce qui concerne les postes « plus de maîtres que de classes », profiler pour trouver la personne ad hoc ne correspond pas aux dernières préconisations du rapport de septembre 2015 du comité national de suivi de ce dispositif.

Il y est écrit que « lorsque l'ensemble des enseignants est affecté, la fiche descriptive du dispositif permet de déterminer en équipe d'école l'enseignant le plus à même d'assurer les missions attendues ». Le mode de recrutement marnais n'est plus conforme à l'esprit de ce dispositif qui entend laisser une grande autonomie aux équipes.

De plus, si l'on suit votre logique, il faudrait profiler tous les postes des écoles concernées.

Dans le cas des directions d'école de plus de 10 classes, pourquoi profiler alors qu'il faut déjà être inscrit sur liste d'aptitude pour y accéder et qu'être directeur d'une école à 9 ou 10 classes ne change pas les difficultés inhérentes à la fonction.

Quant aux conseillers pédagogiques en circonscription, le recrutement sur postes à profil depuis de nombreuses années ne semble pas être très efficace, puisqu'il faudra désormais effectuer une année probatoire lors d'une première affectation avant d'être titularisé sur un tel poste.

Il serait beaucoup plus constructif et efficace d'améliorer les formations initiale et continue ce qui permettrait à nos collègues de renforcer leurs compétences afin d'être moins démunis face à la difficulté croissante d'exercer leur métier.

Lors de l'audience que vous nous avez accordée ce mercredi 2 décembre, nous avons abordé des points concernant la situation des personnels que vous nous permettrez, Madame l'Inspectrice d'académie, de rappeler lors de cette réunion institutionnelle.

Ainsi tenons-nous à vous alerter sur l'insatisfaction grandissante dont nous font part nos collègues quant aux contenus et horaires des animations pédagogiques en circonscription. Assister à des réunions inintéressantes et insipides après une journée de classe pour remplir le tableau des 108 h, voilà trop souvent leur ressenti. Le dispositif Magister est mal vécu car souvent mal utilisé et inapproprié. De plus, le calendrier prévisionnel des animations doit être connu en début d'année scolaire et des possibilités de choix doivent être laissées aux collègues.

Sept contractuels ont été recrutés en novembre 2015 pour pallier le déficit d'enseignants dans notre département. Le SNUipp-FSU dénonce ce recours aux contractuels et continue d'affirmer que le nombre de postes au concours doit être augmenté. Il demande également la réouverture de la liste complémentaire. Les jeunes contractuels sont utilisés comme de simples moyens d'enseignement et

de remplacement. Leur année de contractuel ne leur ouvrira en aucun cas les portes d'une année de stage comme ce serait le cas pour les listes complémentaires ou les lauréats du concours. De plus, 2 jours de formation offerts aux contractuels avant leur prise de fonction, c'est tout au plus un kit de survie.

En ce qui concerne les stagiaires, nous demandons qu'ils aient la possibilité de choisir entre le versement de l'IFF et l'indemnité de stage et de déplacement régie par le décret du 3 juillet 2006.

La parution d'une circulaire qui leur retirait cette possibilité de choix a eu pour conséquence que certains stagiaires, satisfaisant aux critères d'attribution, n'ont pas opté pour cette indemnité nettement plus favorable.

Dans de nombreux départements, l'administration a permis aux stagiaires qui avaient pourtant reçu un premier versement de l'IFF d'opter pour l'indemnité de stage et de déplacement. Il doit en être de même dans notre département pour d'évidentes raisons d'équité.

Les nouveaux programmes des Cycles 2 et 3 seront mis en place à la rentrée 2016.

Le SNUipp-FSU estime qu'ils vont dans le bon sens, en français et en mathématiques, mais qu'ils sont globalement très inégaux.

Ces nouveaux programmes s'avèrent difficiles à mettre en œuvre sans un effort significatif du ministère du côté de la formation.

La difficulté pour les enseignants sera de les lire et de se les approprier sans qu'aucun temps institutionnel ne leur soit accordé avec, de plus, très peu de formation continue.

Quel sort sera réservé aux enseignants de l'élémentaire ?

Le SNUipp-FSU espère que ce ne sera pas le même que celui qui a été fait à ceux de maternelle pour la mise en place des nouveaux programmes : quelques heures d'animations pédagogiques et quelques modules Magistère.

Dans une circonscription, des stages « nouveaux programmes » seront mis en place suite à l'annulation de liaisons écoles-collèges. Le SNUipp-FSU trouve regrettable que des stages sur les nouveaux programmes soient organisés de cette façon et qu'ils n'aient pas été anticipés et généralisés à d'autres circonscriptions.

Le SNUipp-FSU revendique un véritable plan de formation pour aider les enseignants à s'approprier les nouveaux programmes dès la rentrée 2016.

Les formations « Plus de maîtres que de classes » ainsi que les formations « REP » vont dans le bon sens mais ne devraient pas se faire au détriment des autres formations. Elles prennent en effet sur le quota général de formation.

Pour finir, le SNUipp-FSU déplore que le ministère n'augmente toujours pas le nombre de journées stagiaires.